

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 09.08.2023
Visible par le public jusqu'au: 09.09.2023
Numéro de publication: AR-VS05-0000000401

Entité de publication
Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Jean Follonier, Nendaz



Bénéficiaire de l'autorisation

Monsieur Jean Follonier
Domicile:
Case postale 260
1997 Haute-Nendaz

Informations sur les locaux de l'organisation et des emplacements

Hôtels, Auberges : Mad Retreat - Les Chalets d'Henri
Adresse, lieu : Chemin de Tsamandon 88, 1997 Haute-Nendaz
Parcelle N° 9032
Plan N° 95
Lieu-dit : "Tsamandon"

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : Mad Retreat - Les Chalets d'Henri
Heures d'ouverture : de 07h00 à 23h00
Jours d'ouverture : 7/7
Date de la prise d'activité : 01.12.2023

Description de la prestation de services

Hébergement, mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que Monsieur Follonier Jean, domicilié à la case postale 260, 1997 Haute-Nendaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des oppositions à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai

30 jours
Expiration du délai: 09.09.2023